



Règlement 2026

1. DÉFINITION

LA BELLICIME est une randonnée VTT se déroulant le dimanche 05 Juillet 2026 ; ouverte à tous (hommes, femmes, enfants, licenciés ou non), pratiquée dans un environnement naturel. Les parcours traverseront 12 communes : Vinzier, Larringes, Féternes, Champanges, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon les Mémises, Bernex, Neuvecelle, Maxilly, Lugrin, Evian les Bains et Publier.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre de la réglementation en vigueur à la date de la randonnée. Cette réglementation est définie par le Code de la Route ainsi que par les règlements relatifs à la pratique du VTT pour la saison 2026. Il est défini par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet non mentionné dans le présent règlement est donc automatiquement soumis aux réglementations fédérales (FFC) et internationales (UCI).

<https://www.ffc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

<https://fr.uci.org/reglements/3MyLDDrwJCJJ0BGGOFzOat>

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

2. L'ORGANISATION

LA BELLICIME organisée par l'association VTT PAYS DE GAVOT.

Coordonnée des organisateurs : VTT PAYS DE GAVOT - La Bellicime, 701, route du Collège, GREMEY

74500 SAINT PAUL EN CHABLAIS

labellicime@gmail.com et vttpaysdegavot@gmail.com

2.1. DATES ET LIEUX

LA BELLICIME se déroulera le dimanche 05 Juillet 2026. Le site départ/arrivée de la randonnée VTT sera à Saint Paul en Chablais, Salle GAVOTINE.

Le retrait des plaques de cadre et les inscriptions ‘’sur place’’ seront possible la veille et le jour même à partir de 7h00 sur le site départ/arrivée.

2.2. PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 02 Avril 2026. Sur le site internet de La Bellicime (www.labellicime.com)

Jusqu'au jeudi 2 juillet 2026 à 24h00, inscrivez-vous sur la page "Inscriptions"

Sur place

A partir de 7h00 pour les parcours Expert, Sportif/Gravel, Sportif+ et Passionné

A partir de 8h30 pour le parcours Familial

La veille au SUPER U à VINZIER et au magasin de cycle CULTURE VELO à Thonon de **10h00 à 15h00**

2.3. TARIFS DES INSCRIPTIONS

Les montants d'inscription sont fixés comme suit :

Parcours Familial : 16€

Parcours Passionné : 24€

Parcours Sportif : 28€ (âge min.14 ans)

Parcours Expert : 32€ (âge min.16 ans)

* les enfants de moins de 14 ans obligatoirement accompagnés d'un adulte

NB : Les prix seront majorés à partir du vendredi 3 juillet 2026.

Sont inclus dans le prix :

- L'organisation générale de la manifestation et les frais d'inscription
- La sécurité et le balisage de la randonnée
- Le café d'accueil
- Les ravitaillements sur le parcours
- Un repas après la Randonnée
- Une zone de lavage de vélo
- Un cadeau surprise

* Trois possibilités d'inscription offertes selon l'article 2.2., pour les inscriptions en ligne les frais sont inclus dans ce montant. Les enfants de moins de 14 ans seront obligatoirement accompagnés d'un adulte. Un repas accompagnant pour les personnes ne participant pas à la randonnée VTT La Bellicime coûtera 12€.

Conseil de l'organisation : Inscrivez-vous par internet avant le dimanche 6 juillet pour limiter l'attente et bénéficier de meilleurs tarifs, vite c'est simple et rapide !

2.4. HORAIRES DES DEPARTS

Dimanche 05 Juillet les départs se feront comme suit :

- Départ parcours Familial : à 10h00 ouvert à tous
- Départ parcours Passionné : 9h30 ouvert à tous
- Départ parcours Gravel : 9h00 – Âge conseillé : 14 ans (sous la responsabilité des représentants légaux)
- Départ parcours Sportif / : 8h30 âge minimum 14 ans (départ groupé) - sous la responsabilité des représentants légaux
- Départ parcours Expert : 8h00 âge minimum 16 ans (départ groupé) - sous la responsabilité des représentants légaux

Avant et après ces horaires aucun départ ne sera possible.

2.5. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'inscription

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa plaque de guidon à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la randonnée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

2.6. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association organisatrice ou de l'établissement public de coopération intercommunale ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente randonnée devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre le départ, les participants doivent être en conformité avec les critères suivants :

- Respecter l'âge minimum obligatoire ou prendre en compte l'âge recommandé selon le parcours choisi (cf. article 2.4). Pour les parcours affichant un âge recommandé, la participation de mineurs plus jeunes est tolérée sous l'entière responsabilité de leurs parents ou représentants légaux, qui s'engagent à juger de l'aptitude physique et technique de l'enfant.,
- Etre apte à la pratique du VTT (aucune contre-indication médicale),
- S'être acquitté des droits d'inscription et se conformer au règlement,
- Se conformer à l'équipement obligatoire (cf. article 4.2),
- Présenter lors du retrait des plaques et/ou des inscriptions les documents obligatoires (cf. art. 4.1).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de participants.

4. DOCUMENTS, EQUIPEMENTS ET MATERIELS OBLIGATOIRES

4.1. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Chaque participant devra présenter lors du retrait des plaques et/ou aux inscriptions le 5 juillet 2026 :

- Pour les mineurs (- 18 ans), une autorisation parentale (cf. bulletin d'inscription).
- Une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, livret de famille,...).
- Un bulletin d'inscription dûment rempli ou sa confirmation d'inscription via internet.
- Cas particulier des âges conseillés : L'inscription d'un mineur à un parcours pour lequel il n'a pas l'âge recommandé implique la validation implicite des parents. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un défaut de niveau ou d'une incapacité physique à terminer le parcours.

4.2. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Le port du casque rigide homologué, avec jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des différents parcours dès lors que le participant enjambe son vélo.
- Matériel de réparation (au moins 2 démonte-pneus, rustines, colle, chambre à air, ...),

4.3. MATERIELS

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. L'organisation décline sa responsabilité en cas de non-conformité aux normes, de défaut d'entretien ou de vétusté du matériel utilisé.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque ainsi que tous ces emplacements réservés aux sponsors officiels et à l'organisation doivent être conservés dans leur configuration originale et à l'exclusion de tout autre.

5. PARCOURS

5.1. MODIFICATION DE PARCOURS

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.

5.2. RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque participant doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.

Les carrefours de route ne sont pas gardés. Les participants ne sont pas prioritaires.

5.3. CONTROLE

Des points de contrôle seront mis en place tout au long des parcours, vous devez vous y conformer.

5.4. ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque vététiste souhaitant abandonner devra se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleur, ravitaillement) pour annoncer son abandon ou téléphoner au numéro « abandon » indiqué sur la fiche des numéros d'urgence (distribuée lors du retrait des plaques de guidon).

Tout abandon est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

5.5. SECURITE

En cas d'accident, chaque participant est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés et se doit d'avertir via les numéros d'urgence (distribué lors du retrait des plaques de guidon) les secours et l'organisation.

5.6. DETERIORATION, PERTE OU VOL

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou vol de matériel et vélo dans toute circonstance de la randonnée vtt.

5.7. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance pour l'événement. Cependant chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance individuelle accident ou de vérifier que sa police d'assurance inclut cette garantie, en accord avec les dispositions légales en vigueur.

6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter de papiers ou tout autre chose dans la nature, ne pas sortir des itinéraires balisés,...). Des troupeaux peuvent être rencontrés sur le parcours, les participants doivent éviter de les affoler. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la randonnée pour les prochaines années.

7. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à LA BELLICIME, chaque participant autorise expressément le VTT Pays de Gavot (ou ses ayant droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de "La Bellicime" en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la randonnée vtt et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

8. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la structure organisatrice, en lui écrivant un courrier.

09. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription et la participation à la randonnée VTT "LA BELLICIME" impliquent l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet www.labellicime.com ainsi que sur place le jour de la randonnée.